



## District de Maine et Loire de Football

### Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

#### PROCES VERBAL N° 03 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	16/09/2025
Présidence :	Alcides DA COSTA
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, et Jack GASTINEAU.
Excusé :	Jean-Jacques CHOUTEAU

***Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.***

#### **Préambule :**

*M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.*

*M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.*

*Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.*

## 1. Règlements et amendes

**ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1.** *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

*Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.*

## 2. Approbation du PV

Le PV n° 02 du 09 septembre 2025 est approuvé.

### 3. Contrôle des feuilles de match

#### ➔ Période du 8 au 14 septembre 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

#### Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

### 5. Sanctions financières

#### **Commissaire au terrain ou responsable de plateau :**

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

## 6. Divers

- Mail du club de Tillières Arc : le président a répondu.
- Mail du club des Hauts d'Anjou Fc : le président a répondu.

***La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.***

***Prochaine réunion : mardi 23 septembre 2025 10h***

<b>Le Président de séance,</b>	<b>Le Secrétaire de séance</b>
Alcides DA COSTA	COIFFARD Albert

## Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
14-sept-25	Pouancé Usa 3	Chatelais Nyoiseau 2	54604554	Chal Hub Sour	A	Pouancé Usa 3	50 €
14-sept-25	Jarzé Es 1	Pellouailles Corzé 4	54605199	Chal Hub Sour	F	Jarzé Es 1	50 €
14-sept-25	Bellevigne les Châteaux 1	Montreuil Bellay Ua 2	54604716	Chal Hub Sour	O	Bellevigne les Châteaux 1	50 €
14-sept-25	Thouarcé Fc Layon 3	Mazé Us 2	54605271	Chal Hub Sour	P	Thouarcé Fc Layon 3	50 €
14-sept-25	St Lézin As Mauges 2	Les Ponts de Cé As 2	54604913	Chal Hub Sour	W	St Lézin As Mauges 2	50 €
14-sept-25	Andrezé Jub Jallais Fc 5	St Germain Val de Moine 3	54604955	Chal Hub Sour	AA	Andrezé Jub Jallais Fc 5	50 €
14-sept-25	Angers Mayotte Cs 1	St Georges sur Loire Us 1	54612710	Cpe Anjou M	Unique	Angers Mayotte Cs 1	50 €
14-sept-25	Murs Erigné Asi 36	Champtocé Ingrandes Lfa 36	53429558	vétéran D2	A	Murs Erigné Asi 36	50 €
14-sept-25	St Sylvain d'Anjou As 36	Andard Brain Es 36	53429559	vétéran D2	A	St Sylvain d'Anjou As 36	50 €
14-sept-25	Cantenay Epinard Us 36	Villevêque Soucelles 36	53429773	vétéran D3	A	Cantenay Epinard Us 36	50 €
14-sept-25	Etriché As 36	Andard Brain Es 37	54039041	vétéran D4	A	Etriché As 36	50 €
13-sept-25	Beaupreau Chapelle 2	Champtocé Ingrandes Lfa 1	54199014	U19 D1	D	Beaupreau Chapelle 2	50 €
13-sept-25	GJ Torfou SèV Moine 1	Tillières Arc 1	54200577	U17 D1	F	GJ Torfou SèV Moine 1	50 €
13-sept-25	GJ Mesnil Fcblercmb 1	Angers Sca 2	54200609	U17 D1	H	GJ Mesnil Fcblercmb 1	50 €
13-sept-25	Chemillé Melay O 1	Somloiryzernay Cp 1	54200862	U17 D2	G	Chemillé Melay O 1	50 €
13-sept-25	Segré Esha Foot 2	Champtocé Ingrandes Lfa 1	54426863	U15 D2	A	Segré Esha Foot 2	50 €
13-sept-25	E/ Pouèze Sc .B .OVBA 2	Montreuil Juigné Bf 3	54470374	U15 D3	B	E/ Pouèze Sc.B.OVBA	50 €
13-sept-25	Coron Ostvc 2	Cholet Jeune France 2	54470540	U15 D3	G	Coron Ostvc 2	50 €
13-sept-25	Gj Mesnil Fcblercmb 2	Les Ponts de Cé As 2	54470666	U15 D3	J	Gj Mesnil Fcblercmb 2	50 €
13-sept-25	Cholet Jeune France 21	Les Ponts de Cé As 21	54131171	U14 D1	B	Cholet Jeune France 21	50 €
13-sept-25	Ent/ Uf3L Fc Layon 1	Saumur Ofc 1	54105038	U15F D1	A	Ent/ Uf3L Fc Layon 1	50 €
13-sept-25	So Cholet 2	Cholet Fc 2020 1	54110979	U13 DS	E	So Cholet	50 €
	So Cholet 3	Puy-Maz-Tes 2	54112185	U13 D1	H		
13-sept-25	Denée Vallayon Uf 3L 1	Gj St Melaine Juigné 1	54111978	U13 D1	D	Denée Vallayon Uf 3L 1	50 €
13-sept-25	May Be Leger FC 1	Villedieu Renaudire 1	54112215	U13 D1	I	May Be Leger FC	50 €
	May Be Leger FC 2	Cholet FC 2020 2	54110519	U13 D2	J		
13-sept-25	Le Lion D'Angers Cs 2	Longuenée en Anjou Fc 2	54612098	U13 D2	B	Le Lion D'Angers Cs 2	50 €
13-sept-25	Beaupreau Chapelle 3	Christophe Seguinière 2	54110538	U13 D2	J	Beaupreau Chapelle	50 €
	Beaupreau Chapelle 4	Villedieu Renaudire 2	54111903	U13 D3	M		
13-sept-25	St Georges sur Loire Us 1	Chalonnès Chaude 2	54110947	U13 D2	L	St Georges sur Loire Us	50 €
	St Georges sur Loire Us 2	Bouchemaine Es 3	54112169	U13 D3	P		
13-sept-25	St Sylvain As 4	Seiches Marcé As 2	54111180	U13 D3	E	St Sylvain As 4	50 €
13-sept-25	Montreuil Bellay Ua 1	Ambillou Asvr 2	54111375	U13 D3	H	Montreuil Bellay Ua 1	50 €

## Commissaire au terrain mineur

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
13-sept-25	Gj StMelaine Juigné 2	Gjf Bourneuf Asm 2	54469635	U17 / D3	D	Gj StMelaine Juigné 2	100 €